

Index de l'égalité femmes-hommes 2020

UES Voodoo - 01 Mars 2020

Dans le cadre de la loi "Avenir professionnel", les entreprises françaises d'au moins 50 salariés doivent publier leur index de l'égalité femmes-hommes au plus tard le 1er Mars 2020.

Cet index se calcule selon des indicateurs précis et évalue les entreprises sur 100 points. Les entreprises obtenant une note inférieure à 75 points doivent mettre en place des actions correctives pour améliorer leur résultat dans les 3 prochaines années.

Voodoo obtient un score de **66** points sur 100* à l'index de l'égalité femmes-hommes en prenant en compte les salariés en CDI au sein de Voodoo présents au moins 6 mois sur la période de référence (du 01/03/2019 au 29/02/2020) .

Suite aux derniers recrutements réalisés, l'index prenant en compte les salariés présents en CDI au sein de Voodoo à fin Février 2020 est de **76** points sur 100*.

Cette progression nous encourage à poursuivre nos actions en faveur de l'égalité salariale.

**Résultats obtenus sur la base de 3 entités juridiques basées en France.*

Gender Equality Index 2020

Voodoo in France - 1st March 2020

Legislative measures have been adopted in the Act for the freedom to choose one's future occupation, enacted on 5 September 2018.

These measures aim at ending unjustified pay gap between women and men in companies. Since the 1st of March 2020, it is compulsory for every 50 to 250 employees company publish the results of their gender equality index on their website.

Should the score be lower than 75/100, corrective measures will have to be set up. This index is calculated in accordance with pre-defined indicators.

In France, Voodoo's score is equal to **66**/100.

Corrective actions have already been implemented within Voodoo to close the pay gap.